

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Déclassement d'une partie du chemin du chemin de Puy Fleury

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Christine ROCHER - Jacques PEROCHON - Claudie DESCOUT - Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN - Madeline RAMBAUD - Alexis CAILLERET - Estelle BENNOUARA - Jordan PILLET

Absente Excusée : Cindy RABOUAM

Secrétaire : Mickaël AIGUILLON

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de déclassement d'une petite portion du chemin rural de Puy Fleury :

- une partie en prolongement de la parcelle AE 115 et AE 116

en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2026, approuvant le projet de déclassement de cette partie du chemin rural et décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire du 17 avril 2026 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement du chemin rural,

Considérant que durant l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 au 21 mai 2026 inclus il n'y a eu aucune observation,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable,

Après en avoir délibéré,

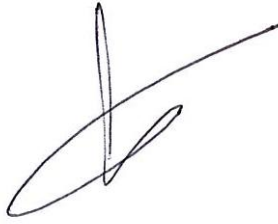
Décide à l'unanimité :

- le déclassement d'une petite portion du chemin rural de Puy Fleury : une partie en prolongement de la parcelle AE 115 et AE 116
- le classement de cette parcelle dans le domaine privé

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus
Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

